

DÉCISION (PESC) 2023/1502 DU CONSEIL**du 20 juillet 2023****modifiant la décision 2013/184/PESC concernant des mesures restrictives instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 avril 2013, le Conseil a adopté la décision 2013/184/PESC ⁽¹⁾.
- (2) Le 31 janvier 2023, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a fait une déclaration au nom de l'Union condamnant fermement le renversement par les forces armées du Myanmar/de la Birmanie du gouvernement démocratiquement élu, en violation flagrante de la volonté de la population, telle qu'elle s'était exprimée lors des élections législatives du 8 novembre 2020. Ces agissements illégitimes mettaient un terme à la transition démocratique du pays et allaient engendrer des conséquences désastreuses dans les domaines humanitaire, social, économique, de la sécurité et des droits de l'homme.
- (3) L'Union demeure profondément préoccupée par l'escalade continue de la violence et par l'évolution vers un conflit de longue durée ayant des implications régionales. L'Union condamne les violations graves et persistantes des droits de l'homme commises par les forces armées du Myanmar/de la Birmanie, y compris la torture, les violences sexuelles et sexistes, les persécutions à l'encontre des acteurs de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes, ainsi que les attaques contre la population civile, notamment les minorités ethniques et religieuses.
- (4) En l'absence de progrès rapide dans la situation au Myanmar/en Birmanie, l'Union a exprimé à plusieurs reprises sa volonté d'adopter de nouvelles mesures restrictives à l'encontre des personnes responsables des atteintes à la démocratie et à l'État de droit et des graves violations des droits de l'homme commises dans ce pays.
- (5) Eu égard à la gravité persistante de la situation au Myanmar/en Birmanie, il convient d'ajouter six personnes et une entité à la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe de la décision 2013/184/PESC.
- (6) Il convient dès lors de modifier la décision 2013/184/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe de la décision 2013/184/PESC est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

⁽¹⁾ Décision 2013/184/PESC du Conseil du 22 avril 2013 concernant des mesures restrictives instituées en raison de la situation au Myanmar/en Birmanie (JO L 111 du 23.4.2013, p. 75).

Fait à Bruxelles, le 20 juillet 2023.

Par le Conseil

Le président

J. BORRELL FONTELLES

L'annexe de la décision 2013/184/PESC est modifiée comme suit:

1) Les mentions suivantes sont ajoutées à la liste intitulée «A. Personnes physiques visées à l'article 5, paragraphe 1, et à l'article 6, paragraphe 1»:

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
«94.	Aung Kyaw Min	Nationalité: Myanmar/Birmanie Date de naissance: vers 1958 Lieu de naissance: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin Fonction: membre du Conseil d'administration de l'État	Aung Kyaw Min est membre du Conseil d'administration de l'État (SAC) depuis le 1 ^{er} février 2023. Il est également l'ancien Premier ministre (Chief Minister) de l'État de Rakhine. Le SAC est dirigé par le commandant en chef Min Aung Hlaing, qui s'est emparé des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État à partir du 1 ^{er} février 2021, empêchant ainsi le gouvernement démocratiquement élu de s'acquitter de son mandat. En sa qualité de membre du SAC, Aung Kyaw Min a directement participé à la prise de décisions relatives aux fonctions de l'État et en porte la responsabilité et est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'État de droit au Myanmar/en Birmanie. En outre, le SAC a adopté des décisions limitant le droit à la liberté d'expression, y compris à l'accès à l'information, et le droit de se réunir pacifiquement. Les forces militaires et les autorités opérant sous le contrôle du SAC ont commis de graves violations des droits de l'homme depuis le 1 ^{er} février 2021, en tuant des civils et des manifestants non armés, et en restreignant la liberté de réunion et d'expression. En sa qualité de membre du SAC, Aung Kyaw Min est directement responsable de ces décisions répressives et de graves violations des droits de l'homme.	20.7.2023
95.	Kyaw Swar Lin alias Kyaw Swar Linn	Nationalité: Myanmar/Birmanie Lieu de naissance: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin Fonction: "Quartermaster General of the Myanmar armed forces" (intendant général des forces armées du Myanmar)	Le général de corps d'armée Kyaw Swar Lin a été nommé intendant général en mai 2020. Il s'agit de la sixième position la plus élevée dans l'armée du Myanmar/de la Birmanie. Le bureau de l'intendant général est un département relevant du ministère de la défense qui s'occupe de l'acquisition d'armes et d'équipements militaires destinés aux forces armées du Myanmar. En outre, Kyaw Swar Lin dirige la Myanmar Economic Corporation (MEC), qui est l'un des deux grands conglomérats et holdings gérés par l'armée, générant des recettes pour les forces armées du Myanmar (Tatmadaw). En sa qualité d'intendant général, il fait partie du régime militaire qui a pris le pouvoir dans le cadre d'un coup d'État militaire et renversé les dirigeants légitimement élus du Myanmar/de la Birmanie. Kyaw Swar Lin est donc une personne physique dont les politiques et les activités compromettent la démocratie et l'État de droit au Myanmar/en Birmanie, et qui soutient des actions qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité au Myanmar/en Birmanie.	20.7.2023

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
96.	Myint Kyaing alias U Myint Kyaing	Nationalité: Myanmar/Birmanie Date de naissance: 17.4.1957 Lieu de naissance: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin Fonction: ministre de l'immigration et de la population de l'Union	Myint Kyaing est ministre de l'immigration et de la population de l'Union depuis le 19 août 2021. Avant cela, il était ministre du travail de l'Union à la suite du coup d'État du 1^{er} février 2021. Il est membre du Conseil d'administration de l'État (SAC), dirigé par le commandant en chef Min Aung Hlaing, qui s'est emparé des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État dans le cadre du coup d'État militaire du 1^{er} février 2021. En sa qualité de ministre du gouvernement, il fait partie du régime militaire qui a pris le pouvoir dans le cadre d'un coup d'État militaire et renversé les dirigeants légitimement élus du Myanmar/de la Birmanie. En sa qualité de ministre de l'Union, il exerce des fonctions qui soutiennent la politique répressive du régime militaire en matière d'immigration et de population telles que des restrictions aux déplacements des citoyens à l'intérieur du pays ainsi que la politique menée par le régime à l'égard de la minorité des Rohingyas en violation des droits de l'homme. En tant que ministre de l'immigration et de la population, il participe également à la préparation des élections annoncées par l'armée afin de légitimer le coup d'État illégal de février 2021. Par conséquent, Myint Kyaing est responsable de porter atteinte à la démocratie et à l'État de droit au Myanmar/en Birmanie, ainsi que de soutenir des actions qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité au Myanmar/en Birmanie.	20.7.2023
97.	Porel Aung Thein	Nationalité: Myanmar/Birmanie Date de naissance: années 1960-1970 (âgé d'environ 50 ans) Lieu de naissance: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin Fonction: membre du Conseil d'administration de l'État	Porel Aung Thein est membre du Conseil d'administration de l'État (SAC) depuis le 1^{er} février 2023. Il est également membre du Parti de la solidarité et du développement de l'Union (PSDU), soutenu par l'armée. Le SAC est dirigé par le commandant en chef Min Aung Hlaing et s'est emparé des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État à partir du 1^{er} février 2021, empêchant ainsi le gouvernement démocratiquement élu de s'acquitter de son mandat. En sa qualité de membre du SAC, Porel Aung Thein a directement participé à la prise de décisions relatives aux fonctions de l'État et en porte la responsabilité et est donc responsable d'avoir porté atteinte à la démocratie et à l'État de droit au Myanmar/en Birmanie. En outre, le SAC a adopté des décisions limitant le droit à la liberté d'expression, y compris à l'accès à l'information, et le droit de se réunir pacifiquement. Les forces militaires et les autorités opérant sous le contrôle du SAC ont commis de graves violations des droits de l'homme depuis le 1^{er} février 2021, en tuant des civils et des manifestants non armés et ont restreint la liberté de réunion et d'expression. En sa qualité de membre du SAC, Porel Aung Thein est directement responsable de ces décisions répressives et de graves violations des droits de l'homme.	20.7.2023

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
98.	Pwint San	Nationalité: Myanmar/Birmanie Date de naissance: 13.7.1961 Lieu de naissance: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin Fonction: ministre du travail de l'Union	Pwint San est ministre du travail de l'Union depuis le 19 août 2022. Il a été nommé par le Conseil d'administration de l'État (SAC), dirigé par le commandant en chef Min Aung Hlaing, qui s'est emparé des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État à partir du 2 février 2021. Sa fonction de ministre du travail de l'Union a de nouveau été confirmée le 1 ^{er} février 2023. Il a été précédemment nommé ministre du commerce de l'Union pour la période allant du 3 février 2021 au 19 août 2022. En sa qualité de ministre du gouvernement, il fait partie du régime militaire qui a pris le pouvoir dans le cadre d'un coup d'État militaire et renversé les dirigeants légitimement élus du Myanmar/de la Birmanie. Sous son autorité, les droits des travailleurs, en particulier ceux des travailleurs affiliés au mouvement d'opposition, sont systématiquement violés. En tant que ministre du commerce, Pwint San a facilité l'importation de marchandises nécessaires au maintien du pouvoir du régime (par exemple, l'importation de mazout). En outre, par ses activités nationales et ses contacts internationaux, il contribue à stabiliser davantage le pouvoir illégitime du régime militaire. Dans le même temps, le ministère placé sous son autorité aggrave les ruptures d'approvisionnement à l'intérieur du pays en imposant des contrôles à l'importation et en limitant le transfert d'envois de fonds. Par conséquent, Pwint San est une personne physique dont les actions, politiques et activités portent atteinte à la démocratie et à l'État de droit au Myanmar/en Birmanie et qui mène des actions qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité au Myanmar/en Birmanie.	20.7.2023
99.	Thet Khaing Win	Nationalité: Myanmar/Birmanie Date de naissance: 13.7.1961 Lieu de naissance: Myanmar/Birmanie Sexe: masculin Fonction: ministre de la santé de l'Union	Thet Khaing Win est ministre de la santé et des sports depuis le 1 ^{er} février 2021. Il a été nommé par le Conseil d'administration de l'État (SAC), dirigé par le commandant en chef Min Aung Hlaing, qui s'est emparé des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État à partir du 2 février 2021. Sa fonction de ministre de la santé de l'Union a été confirmée le 1 ^{er} février 2023. Avant le coup d'État, il était le secrétaire permanent du ministère de la santé et des sports. En sa qualité de ministre du gouvernement, il fait partie du régime militaire qui a pris le pouvoir dans le cadre d'un coup d'État militaire et renversé les dirigeants légitimement élus du Myanmar/de la Birmanie. Sous son autorité, des centaines de médecins ont été licenciés pour des raisons politiques et leurs licences ont été révoquées. Il a également rejeté les demandes du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations unies visant à élargir l'accès à l'aide pendant la pandémie. Sous son autorité, les hôpitaux privés ont été exhortés à ne pas engager de médecins refusant de travailler dans des hôpitaux publics sous le régime militaire. Par conséquent, Thet Khaing Win est une personne physique dont les actions, politiques et activités portent atteinte à la démocratie et à l'État de droit au Myanmar/en Birmanie, et qui mène des actions qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité au Myanmar/en Birmanie.	20.7.2023»

2) La mention suivante est ajoutée à la liste intitulée "B. Personnes morales, entités et organismes visés à l'article 6, paragraphe 1":

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
«19.	No. 2 Mining Enterprise (ME 2)	Adresse: Ywargout Quarter, Pyinmana Township, Nay Pyi Taw, Myanmar/Birmanie Type d'entité: entreprise d'État Lieu d'enregistrement: Myanmar/Birmanie Lieu principal d'activité: Myanmar/Birmanie Numéro de téléphone: 09 – 067-22126	No. 2 Mining Enterprise (ME 2) est une entreprise d'État relevant du ministère des ressources naturelles et de la conservation de l'environnement (MONREC), qui joue également le rôle de régulateur dans le secteur de la production et de la commercialisation des métaux non ferreux. À ce titre, l'entreprise d'État est chargée d'accorder des autorisations et de percevoir une partie de l'impôt sur les bénéfices réalisés par les sociétés privées qui ont des "contrats de partage de la production" avec ME 2 ou qui forment une coentreprise avec celle-ci. Le ministre des ressources naturelles et de la conservation de l'environnement, U Khin Maung Yi, a été nommé par le Conseil d'administration de l'État (SAC), qui s'est emparé des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire de l'État à partir du 2 février 2021. Depuis le coup d'État militaire, le régime militaire a pris le contrôle des entreprises d'État, dont No. 2 Mining Enterprise, et en tire profit. No. 2 Mining Enterprise est ainsi contrôlée par les forces armées du Myanmar (Tatmadaw) et génère des recettes à leur profit, ce qui contribue à la capacité de celles-ci à mener des activités portant atteinte à la démocratie et à l'État de droit. De plus, No. 2 Mining Enterprise a participé à divers projets en rapport avec les actes de violence perpétrés par les forces armées du Myanmar/de la Birmanie contre des civils et avec la violation de leurs droits les plus fondamentaux, y compris par la confiscation de terres et la relocalisation forcée, et a supervisé ces projets.	20.7.2023»